

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220707-DELIB_2022_38-DE

n° 2022/38

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 30/06/2022

▪ Date d'affichage :

Le 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à VILLEMUS, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ Conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, Conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Patrick SICCARDI, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, Conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, Conseiller communautaire d'OPPEDETTE
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE Conseillers communautaires de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Pierre BRUN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Gérard BURCHERI a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance :

M. Pierre POURCIN

Objet :

ELECTION D'UNE VICE PRESIDENTE

Le Conseil de Communauté,

Après avoir installé la nouvelle maire d'Aubenas les Alpes pour siéger au sein du conseil de la communauté, il est procédé au vote pour l'élection d'une vice-présidente.

Monsieur le président propose la candidature de Madame Sylvie MARTELLI en remplacement de Madame Brigitte MOYA

Madame Sylvie MARTELLI est élue à l'unanimité 9^{ème} vice-présidente de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Ainsi fait et délibéré à VILLEMUS les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220707-DELIB_2022_39-DE

n° 2022/39

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 30/06/2022

▪ Date d'affichage :

Le 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à VILLEMUS, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Patrick SICCARDI, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE Conseillers communautaires de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAŞ, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Pierre BRUN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Gérard BURCHERI a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance :

M. Pierre POURCIN

Objet :

**RESTAURANT « LA PALETTE » A SIMIANE LA ROTONDE
Convention d'occupation saisonnière**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT le bâtiment cadastré section I n°392 acquis par la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

CONSIDERANT l'avis d'appel à manifestation d'intérêt présenté par la Communauté de communes en date du 08/06/2022.

CONSIDERANT la proposition de M. Jean-Vincent BOURGUET et Mme Marie MOULINIER.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220707-DELIB_2022_39-DE

n° 2022/39

Objet : RESTAURANT « LA PALETTE » A SIMIANE LA ROTONDE
Convention d'occupation saisonnière

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'occupation saisonnière d'une durée de 4 mois avec M. Jean-Vincent BOURGUET et Mme Marie MOULINIER.

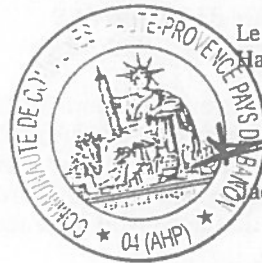
AUTORISE Monsieur le Président à mettre en recouvrement le loyer tel que fixé dans la convention et dont le montant s'élève à :

- 350 € HT pour l'occupation
- 350 € HT pour le fond de commerce

à compter du 14/07/2022.

DIT qu'un dépôt de garantie de 700 € sera versé à la communauté de communes.

Ainsi fait et délibéré à VILLEMUS les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220707-DELI_2022_39BIS-DE

n° 2022/39bis

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 30/06/2022

▪ Date d'affichage :

Le 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à VILLEMUS, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Patrick SICCARDI, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE Conseillers communautaires de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Pierre BRUN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Gérard BURCHERI a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance : M. Pierre POURCIN

Objet : MAISON « THOMAS » A SIMIANE LA ROTONDE
Marché de maîtrise d'Oeuvre

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la commande publique

CONSIDERANT la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre chargé des travaux d'aménagement de la maison « Thomas » à SIMIANE LA ROTONDE

CONSIDERANT le résultat de cette consultation

CONSIDERANT l'analyse des offres

n° 2022/396is

**Objet : MAISON « THOMAS » A SIMIANE LA ROTONDE
Marché de maîtrise d'Oeuvre**

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

RETIENT la candidature la mieux disante de M. Camille BERTELLI de l'Atelier DA CAZE pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération pour un montant de 8 400 € HT – 10 080 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché à intervenir.

Ainsi fait et délibéré à VILLEMUS les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220707-DELIB_2022_41-DE

n° 2022/41

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 36

- Date de la convocation : Le 30/06/2022
- Date d'affichage : Le 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à VILLEMUS, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARI, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Patrick SICCARDI, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE Conseillers communautaires de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Pierre BRUN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Gérard BURCHERI a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance : M. Pierre POURCIN

Objet : CONSTRUCTION D'UN ATELIER RELAIS POUR L'ETS BREMOND
Lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R 2162-19 et suivants.

CONSIDERANT que la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon est compétente en matière d'économie et notamment de construction de bâtiment d'accueil d'entreprises.

CONSIDERANT le projet de construction d'un bâtiment de 2 500 m² pour la Société BREMOND

CONSIDERANT le coût des travaux estimés à 3 500 000 € HT.

**Objet : CONSTRUCTION D'UN ATELIER RELAIS POUR L'ETS BREMOND
Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre**

Il est précisé que la constitution du jury de concours de maîtrise d'œuvre est encadrée par les articles R 2162-17 et suivants du Code de la Commande Publique. Aussi, le jury est composé de personnes indépendantes des participants au concours. En application des articles R 2162-22 et R 2162-24 DU CCP, le jury est composé des membres à voix délibérative dirigé par un(e) Président(e) désigné (et son suppléant) et constitué de la façon suivante :

- Lorsqu'une qualification professionnelle est exigée pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury doit posséder cette qualification ou une qualification équivalente (3 en l'espèce).
 - Pour les concours organisés par les Collectivités Territoriales (...) les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres font partie du jury (5 titulaires et 5 suppléants).
- L'ensemble de ces membres ont voix délibérative.

En dehors de ces règles, assistent le personnel administratif.

Les convocations aux réunions du jury seront envoyées à ses membres au moins 5 jours francs avant la date prévue pour la réunion. Le jury ne pourra se réunir valablement que si le quorum est atteint, soit lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Ce quorum se calcule en prenant en compte la totalité des membres du jury ayant voix délibérative. Si, après une première convocation, le quorum n'est pas atteint, le jury est à nouveau convoqué. Il se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Le jury dresse procès verbal de ses réunions. Tous les membres du jury peuvent demander que leurs observations soient portées au procès verbal. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

A l'issue du concours le lauréat ou l'un des lauréats au concours se verra attribuer un marché sans publicité et sans mise en concurrence préalables au terme de l'article R 2221-6 du Code de la Commande Publique.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE de lancer un marché public selon la technique d'achat de concours restreint.
DESIGNE le jury qui est constitué comme suit :

- | <u>Titulaires</u> | <u>Suppléants</u> |
|-----------------------|------------------------|
| - M. Pierre POURCIN | - M. Raymond ARMANET |
| - M. Alain CLAPIER | - Mme Claire DUFOUR |
| - M. Nicolas LAPAILLE | - M. Philippe LOGEAY |
| - Mme Michèle MOUTTE | - M. Jean-Pierre BAGUR |
| - Mme Muriel GARAU | - Mme Muriel LAVALT |

DIT que le jury sera assisté par trois personnes qualifiées désignées par le Président après consultation de l'Ordre des Architectes.

FIXE à 200 € HT le défraiement des personnes qualifiées membres du jury.

APPROUVE le nombre de trois candidats minimum à concourir.

APPROUVE le niveau « esquisse » des prestations demandées à trois candidats minimum admis à concourir.

FIXE à 7 500 € HT la prime attribuée aux candidats ayant remis une esquisse.

DIT qu'une diminution totale ou partielle du montant de la prime est susceptible d'être appliquée sur proposition du jury au candidat dont l'offre serait incomplète, absente ou inappropriée.

FIXE le règlement intérieur du jury.

Ainsi fait et délibéré à VILLEMUS les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220707-DELIB_2022_42-DE

Séance du 7 juillet 2022

n° 2022/42

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 36

- **Date de la convocation :** Le 30/06/2022
- **Date d'affichage :** Le 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à VILLEMUS, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Patrick SICCARDI, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE Conseillers communautaires de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Pierre BRUN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Gérard BURCHERI a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance : M. Pierre POURCIN

Objet : DECHETTERIE DE BANON - CONSTRUCTION DE GARAGES ET ATELIER
Signature du marché du lot n°6 - Menuiserie

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22

VU le Code de la Commande Publique.

CONSIDERANT la consultation du 31 mai 2022 et du 16 juin 2022.

CONSIDERANT le résultat de la consultation.

n° 2022/42

Objet : **DECHETTERIE DE BANON - CONSTRUCTION DE GARAGES ET ATELIER**
Signature du marché du lot n°6 - Menuiserie

Après en avoir délibéré,
A la majorité avec 26 voix pour, 2 contres et 8 abstentions

AUTORISE la signature du marché avec l'Ets LUNGO Jacky pour le lot n°6 « Menuiseries bois » au montant de 6 039 € HT soit 7 246,80 TTC.

AUTORISE le Président à prendre et à signer toutes les dispositions et documents nécessaires au marché.

Ainsi fait et délibéré à VILLEMUS les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Dehi

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220707-DELIB_2022_43-DE

Séance du 7 juillet 2022

n° 2022/43

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 36

- Date de la convocation : Le 30/06/2022
- Date d'affichage : Le 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à VILLEMUS, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvié MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Patrick SICCARDI, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAULT et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE Conseillers communautaires de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Pierre BRUN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Gérard BURCHERI a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance : M. Pierre POURCIN

Objet : ETS CIEL D'AZUR LABS
Talus au droit de la route de la parcelle cadastrée section D n°1136 - Comodat

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU la demande de l'Entreprise CIEL D'AZUR LABS d'acquérir une frange de terrain qui forme le talus entre sa propriété cadastrée section D n°1136 et la route.

CONSIDERANT que la communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon est propriétaire de ce talus.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

n° 2022/43

Objet : ETS CIEL D'AZUR LABS
Talus au droit de la route de la parcelle cadastrée section D n°1136 - Comodat

DECIDE de mettre à disposition à titre gratuit le talus au droit de la route de la parcelle cadastrée section D n°1136 sous forme de « prêt à usage » ou « comodat » à l'entreprise CIEL D'AZUR LABS représentée par Monsieur Michel TOUVERON.

DIT que tout projet d'aménagement présenté à la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon sera soumis à l'architecte des Bâtiments de France.

DIT que ce prêt à usage a une durée de deux années qui prend effet à compter du 1^{er} Août 2022 renouvelable d'année en année sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties conformément aux dispositions du contrat.

PRECISE que tout manquement aux prescriptions de l'Agence des Bâtiments de France donnera lieu à annulation immédiate du comodat.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le comodat à intervenir avec le gérant de l'entreprise CIEL D'AZUR LABS.

Ainsi fait et délibéré à VILLEMUS les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 15/07/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220707-DELIB_2022_44-DE

n° 2022/44

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ **Date de la convocation :**

Le 30/06/2022

▪ **Date d'affichage :**

Le 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à VILLEMUS, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Patrick SICCARDI, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAULT et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE Conseillers communautaires de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Pierre BRUN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Gérard BURCHERI a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance :

M. Pierre POURCIN

Objet :

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)
Signature du marché**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu

CONSIDERANT la consultation réalisée dans le cadre de l'appel d'offre du 31/01/2022

CONSIDERANT le résultat de cette consultation dont l'ouverture des plis a eu lieu le 07/03/2022.

CONSIDERANT la négociation réalisée auprès des deux candidats ayant répondu à l'appel d'offres.

CONSIDERANT le résultat de cette négociation et l'analyse des offres réalisées par la Direction Départementale des Territoires.

CONSIDERANT que l'offre de la société URBANIS est la mieux disante.

n° 2022/44

**Objet : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)
Signature du marché**

Après en avoir délibéré,
A la majorité avec 8 voix pour LOGIAH, 23 voix pour URBANIS et 5 abstentions.

AUTORISE le président à signer le marché avec le bureau d'étude URBANIS pour un montant de 49 481 €
HT

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires au marché.

Ainsi fait et délibéré à VILLEMUS les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Dehina
Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le
ID : 004-200071025-20220707-DELIB_2022_45-DE

n° 2022/45

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 36

- Date de la convocation : Le 30/06/2022
- Date d'affichage : Le 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à VILLEMUS, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARI, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Patrick SICCARDI, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE Conseillers communautaires de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Pierre BRUN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Gérard BURCHERI a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance : M. Pierre POURCIN

Objet : CLSH DE REVEST DU BION – Subvention

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu

VU le Code Général des Collectivités territoriales

CONSIDERANT le Centre de Loisirs sans Hébergement que gère la Commune de Revest du Bion.

CONSIDERANT que son activité est d'intérêt général.

CONSIDERANT la demande de la municipalité.

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité

DECIDE de verser une subvention au CLSH de Revest du Bion d'un montant de 5 968 € pour l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré à VILLEMUS les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques Depieds
Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220707-DELIB_2022_46-DE

n° 2022/46

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 30/06/2022

▪ Date d'affichage :

Le 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à VILLEMUS, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Patrick SICCARDI, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE Conseillers communautaires de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Pierre BRUN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Gérard BURCHERI a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance :

M. Pierre POURCIN

Objet :

**BUREAU D'INFORMATIONS TOURISTIQUES DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Convention de partenariat avec l'association « Les amis de St Michel l'Observatoire »**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT que la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon est compétente en matière de tourisme.

CONSIDERANT que la Communauté de communes assure la gestion du Bureau d'Informations Touristiques de St Michel l'Observatoire.

CONSIDERANT la demande de l'association « Les amis de St Michel l'Observatoire » d'assurer la billetterie pour la visite du moulin à vent..

n° 2022/46

Objet : BUREAU D'INFORMATIONS TOURISTIQUES DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Convention de partenariat avec l'association « Les amis de St Michel l'Observatoire »

CONSIDERANT la convention de partenariat avec l'association « les amis de St Michel l'Observatoire ».

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec l'association « les amis de St Michel l'Observatoire »

Ainsi fait et délibéré à VILLEMUS les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

chui
Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220707-DELIB_2022_47-DE

n° 2022/47

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 36

Date de la convocation :

Le 30/06/2022

Date d'affichage :

Le 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à VILLEMUS, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Patrick SICCARDI, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAULT et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE Conseillers communautaires de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Pierre BRUN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Gérard BURCHERI a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance :

M. Pierre POURCIN

Objet :

**BUREAU D'INFORMATIONS TOURISTIQUES DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Vente d'objets de l'Observatoire de Haute Provence**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT que la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon est compétente en matière de tourisme.

CONSIDERANT que la Communauté de communes assure la gestion du Bureau d'Informations Touristiques de St Michel l'Observatoire.

CONSIDERANT la proposition de vente d'objets de l'Observatoire de Haute Provence à destination des touristes au sein du Bureau d'Informations Touristiques de St Michel l'Observatoire.

n° 2022/47

**Objet : BUREAU D'INFORMATIONS TOURISTIQUES DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Vente d'objets de l'Observatoire de Haute Provence**

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

DECIDE d'acquérir des objets (cartes postales, photos, stylos, magnets, mugs ;..) de l'Observatoire de Haute Provence pour les revendre au Bureau d'Informations Touristiques de St Michel l'Observatoire.

DIT que les prix de vente seront les suivants :

- Cartes postales (petit modèle) : 1,00 € pièce
- Carte postale (grand modèle) : 1,50 € pièce
- Stylos : 2,00 € pièce
- Magnets : 3,50 € pièce
- Mugs : 8,50 € pièce

Livres

- Petit guide du ciel : 12,00 € pièce
- Les docs de l'espace : 7,00 € pièce
- Le jour et la nuit : 9,00 € pièce

Ainsi fait et délibéré à VILLEMUS le jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS
Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220707-DELIB_2022_48-CC

n° 2022/48

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 36

Date de la convocation :

Le 30/06/2022

Date d'affichage :

Le 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à VILLEMUS, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Patrick SICCARDI, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE Conseillers communautaires de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Pierre BRUN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Gérard BURCHERI a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance : M. Pierre POURCIN

Objet : TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu

CONSIDERANT la Loi de finances 2022 qui prévoit la répartition du produit de la taxe d'Aménagement entre les Etablissements Public de Coopération Intercommunale et les communes qui en sont membres.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

DECIDE de laisser la totalité du produit de cette taxe d'aménagement aux communes.

Ainsi fait et délibéré à VILLEMUS les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVINCE PAYS DE SAIÏON Département de l'Estuaire

2014

Le conseil municipal de la Commune de [Nom] a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport annuel de gestion pour l'exercice 2014.

Le rapport est divisé en deux parties : une partie descriptive et une partie financière. La partie descriptive expose les réalisations de la commune pendant l'exercice écoulé.

La partie financière expose les résultats de la gestion de la commune pendant l'exercice écoulé. Elle est présentée sous la forme d'un tableau récapitulatif des comptes de la commune.

Le tableau récapitulatif des comptes de la commune pour l'exercice 2014 est annexé au présent rapport. Il est divisé en deux parties : une partie descriptive et une partie financière.

Le tableau récapitulatif des comptes de la commune pour l'exercice 2014 est annexé au présent rapport. Il est divisé en deux parties : une partie descriptive et une partie financière.

Le tableau récapitulatif des comptes de la commune pour l'exercice 2014 est annexé au présent rapport. Il est divisé en deux parties : une partie descriptive et une partie financière.

Le tableau récapitulatif des comptes de la commune pour l'exercice 2014 est annexé au présent rapport. Il est divisé en deux parties : une partie descriptive et une partie financière.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Envoyé en préfecture le 19/07/2022
Reçu en préfecture le 19/07/2022
Affiché le
ID : 004-200071025-20220707-DELIB_2022_49-DE

Séance du 7 juillet 2022

n° 2022/49

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 36

- Date de la convocation : Le 30/06/2022
- Date d'affichage : Le 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à VILLEMUS, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Patrick SICCARDI, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE Conseillers communautaires de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Pierre BRUN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Gérard BURCHERI a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance : M. Pierre POURCIN

Objet : ACQUISITION DE LA PROPRIETE DE M. DANIEL VILLARDO
CADASTREE SECTION Y N°59

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu

VU la proposition de M. Daniel VILLARDO de céder à la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon la propriété qui lui appartient sur la communes de REILLANNE ? quartier les Craux, cadastrée section Y n°59.

VU le prix demandé de 274 000 €.

VU l'article L 1311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la jurisprudence administrative et notamment l'arrêt de la cour administrative de Bordeaux.

VU la réponse ministérielle publiée dans le J.O Sénat du 13 janvier 2005.

VU l'estimation de France Domaine.

CONSIDERANT l'emplacement du bien dont il s'agit et qui outre une maison, comprend 3 h de terrain ; situé sur le passage obligé pour les habitants de la commune de REILLANNE.

n° 2022/49

**Objet : ACQUISITION DE LA PROPRIETE DE M. DANIEL VILLARDO
CADASTREE SECTION Y N°59**

CONSIDERANT par ailleurs, que cette même propriété est située dans les abords d'un axe routier important.

CONSIDERANT la nécessité pour la communauté de communes d'aménager une déchèterie à ce point du territoire intercommunal afin de desservir les communes avoisinantes également membres de notre groupement.

CONSIDERANT, par ailleurs, la nécessité, qui risque de se révéler à très court terme, de construire une caserne des pompiers que la situation du terrain privilégie.

CONSIDERANT qu'une modification du PLU a été sollicitée auprès de la municipalité de REILLANNE à seule fin d'engager rapidement les projets susmentionnés.

CONSIDERANT que l'évaluation de France Domaine à 206 250 € qui ne paraît pas en adéquation avec la forte augmentation du foncier sur le territoire.

CONSIDERANT que cette même évaluation ne prend pas en compte la modification du PLU sollicitée.

CONSIDERANT le risque présent qu'un privé procède à l'acquisition du bien convoité par la Communauté de communes sans que celle-ci puisse user des droits de la puissance publique.

CONSIDERANT que dans cette éventualité les projets susmentionnés seraient anéantis sans qu'il soit possible d'envisager un autre lieu pour leur implantation.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

DECIDE d'acquérir la propriété de M. Daniel VILLARDO pour la somme de 274 000 €.

DESIGNE Maître Nathalie DARSCH-PASIN, Notaire à CERESTE (04280) Place du général De Gaulle pour rédiger l'acte authentique.

AUTORISE Monsieur le Président à entreprendre toutes mesures nécessaires et assignés à la notaire.

SOLLICITE l'exonération des droits d'enregistrement.

SOLLICITE également le concours financier du Conseil Régional dans le cadre du futur contrat « Nos territoires d'abord ».

ADOpte le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Conseil Régional « Nos Territoires d'abord »	Autofinancement
274 000 €	150 000 €	124 000 €

AUTORISE le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à VILLEMUS les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS
Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le
ID : 004-200071025-20220707-DELIB_2022_50-DE

n° 2022/50

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 36

- Date de la convocation : Le 30/06/2022
- Date d'affichage : Le 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à VILLEMUS, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Patrick SICCARDI, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE Conseillers communautaires de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Pierre BRUN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Gérard BURCHERI a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance : M. Pierre POURCIN

Objet : CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LE LARGUE A ST MARTIN-LES-EAUX
Demande de financements

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu

CONSIDERANT le projet de construction d'un pont sur le Largue à St Martin-les-Eaux.

CONSIDERANT l'intérêt que revêt cette opération sur le plan environnement et de la sécurité

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

CONSIDERANT, le montant du projet qui s'élève à 325 000 € HT

n° 2022/50

Objet : CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LE LARGUE A ST MARTIN-LES-EAUX
Demande de financements

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

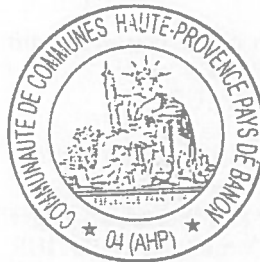
ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Agence de l'Eau 50%	Conseil Départemental 30%	Autofinancement
325 000 € HT	162 500 €	97 500 €	65 000 €

SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

AUTORISE le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à VILLEMUS les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS
Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 19/07/2022

Reçu en préfecture le 19/07/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220707-DELI_2022_51BIS-DE

n° 2022/51bis

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 30/06/2022

▪ Date d'affichage :

Le 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à VILLEMUS, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LÈS-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Patrick SICCARDI, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de L'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE Conseillers communautaires de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Pierre BRUN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Gérard BURCHERI a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance : M. Pierre POURCIN

Objet : AMENAGEMENT D'UN ATELIER RELAIS A BANON
Demande de financements

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu

CONSIDERANT le projet d'aménagement d'un atelier relais à BANON.

CONSIDERANT l'intérêt que revêt cette opération sur le plan économique et environnemental notamment en matière de non artificialisation des sols.

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

CONSIDERANT, le montant du projet qui s'élève à 1 500 000 € HT

n° 2022/51bis

Objet : AMENAGEMENT D'UN ATELIER RELAIS A BANON
Demande de financements

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Etat D.E.T.R 2023	Conseil Régional « Nos territoires d'abord »	Autofinancement
1 500 000 €	250 000 €	450 000 €	800 000 €

SOLLICITE le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 et du Conseil Régional dans le cadre du programme « Nos territoires d'abord »

AUTORISE le Président à présenter les demandes de financements.

SOLLICITE une dérogation afin de pouvoir commencer les travaux.

Ainsi fait et délibéré à VILLEMUS les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220707-DELIB_2022_52-DE

n° 2022/52

Nombre de membres :

▪ afférents au Conseil de Communauté : 39
▪ en exercice : 39
▪ qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 30/06/2022

▪ Date d'affichage :

Le 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à VILLEMUS, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Patrick SICCARDI, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAULT et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE Conseillers communautaires de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Pierre BRUN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Gérard BURCHERI a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance : M. Pierre POURCIN

Objet : RECONVERSION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE DE LA MINE DE ST MAIME
Demande de financements au titre du fonds friches 2022 – recyclage foncier – 3^{ème} édition

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT l'appel à projet de l'Etat « Recyclage foncier des friches en Provinces Alpes Côte d'Azur – 3^{ème} Edition.

CONSIDERANT l'intérêt que revêt ce projet sur le plan économique, social et environnemental.

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de communes

CONSIDERANT le montant des travaux qui s'élève 3 561 100 € HT

n° 2022/52

Objet : RECONVERSION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE DE LA MINE DE ST MAIME
Demande de financements au titre du fonds friches 2022 – recyclage foncier – 3^{ème} édition

CONSIDERANT qu'il s'agit de redonner une utilité à des bâtiments en l'état de friche depuis 1949.
CONSIDERANT l'initiative de la Communauté qui démontre son implication dans les actions de protection des terres en évitant leur artificialisation.

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité.

APPROUVE le projet de reconversion de la friche industrielle de la mine de Saint Maime.

ADOpte le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	AAP « Recyclage foncier friche »	Autofinancement
3 561 100 € HT 4 273 320 € TTC	1 780 550 €	1 780 550 € 2 492 770 €

SOLLICITE le concours financiers de l'Etat au titre du Fonds friches – recyclage foncier » 3^{ème} édition.

AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à VILLEMUS les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 22/07/2022
Reçu en préfecture le 22/07/2022
Affiché le
ID : 004-200071025-20220707-DELI_2022_53TER-CC

n° 2022/53ter

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 30/06/2022

▪ Date d'affichage :

Le 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à VILLEMUS, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARI, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Patrick SICCARDI, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVALT et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE Conseillers communautaires de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Pierre BRUN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Gérard BURCHERI a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance :

M. Pierre POURCIN

Objet :

TRAVAUX DE REHABILITATION ENERGETIQUE IMMEUBLE « FONTES » à REILLANNE - Demande de financements

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu

CONSIDERANT le projet d'acquisition et les travaux de réhabilitation énergétique immeuble « Fontès » à REILLANNE.

CONSIDERANT l'intérêt que revêt cette opération sur le plan économique et social.

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

CONSIDERANT, le montant du projet qui s'élève à 525 000 € HT

n° 2022/53ter

Objet : TRAVAUX DE REHABILITATION ENERGETIQUE IMMEUBLE « FONTES » à REILLANNE - Demande de financements

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Région « Nos territoires d'abord »	Autofinancement
355 000 €	150 000 €	205 000 €

SOLLICITE le concours financier du Conseil Régional au titre du programme « Nos territoires d'abord »

AUTORISE le Président à présenter les demandes de financements.

SOLLICITE une dérogation afin de pouvoir commencer les travaux.

Ainsi fait et délibéré à VILLEMUS les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le
ID : 004-200071025-20220707-DELIB_2022_54-DE

n° 2022/54

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ **Date de la convocation :**

Le 30/06/2022

▪ **Date d'affichage :**

Le 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à VILLEMUS, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Patrick SICCARDI, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE Conseillers communautaires de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Pierre BRUN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Gérard BURCHERI a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance : M. Pierre POURCIN

Objet : REALISATION D'UN FORAGE DE RECONNAISSANCE TRANSFORMABLE EN
OUVRAGE D'EXPLOITATION EN VUE D'UN USAGE THERMO LUDIQUE
Demande de financements

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu

CONSIDERANT le projet de réalisation d'un forage de reconnaissance d'eau sulfurée » transformable en ouvrage d'exploitation en vue d'un usage thermo ludique.

CONSIDERANT l'intérêt que revêt cette opération sur le plan économique, touristique et social.

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

CONSIDERANT, le montant du projet qui s'élève à 240 000 € HT

n° 2022/54

Objet : REALISATION D'UN FORAGE DE RECONNAISSANCE TRANSFORMABLE EN
OUVRAGE D'EXPLOITATION EN VUE D'UN USAGE THERMO LUDIQUE
Demande de financements

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	ETAT DETR 2023	Autofinancement
240 000 €	97 000 €	143 000 €

SOLLICITE le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023.

AUTORISE le Président à présenter les demandes de financements.

SOLLICITE une dérogation afin de pouvoir commencer les travaux.

Ainsi fait et délibéré à VILLEMUS les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le
ID : 004-200071025-20220707-DELIB_2022_55-DE

n° 2022/55

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 36

- Date de la convocation : Le 30/06/2022
- Date d'affichage : Le 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à VILLEMUS, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARI, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Patrick SICCARDI, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE Conseillers communautaires de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Pierre BRUN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Gérard BURCHERI a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance : M. Pierre POURCIN

Objet : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu

VU le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment ses articles L 313-1 et L 332-8

VU la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

VU le Décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

VU le Décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique

Objet : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

CONSIDERANT la compétence de l'organe délibérant de créer les emplois qui se révèlent nécessaire pour le bon fonctionnement de la collectivité.

CONSIDERANT la nécessité de renforcer d'une manière durable les effectifs du service administratif de la communauté de communes.

CONSIDERANT que la création d'un emploi de catégorie C « agent administratif » est de nature à répondre, dans l'immédiat, au surcroît de travail du service.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

Article 1^{er}

La création d'un poste d'agent administratif de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré du 1^{er} échelon du grade, pour une durée de 35 heures à compter du 1^{er} Octobre 2022

Article 2

L'ensemble des missions sont administratives

Article 3

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Article 4

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Ainsi fait et délibéré à VILLEMUS les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 19/07/2022
Reçu en préfecture le 19/07/2022
Affiché le
ID : 004-200071025-20220707-DELIB_2022_56-DE

n° 2022/56

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 30/06/2022

▪ Date d'affichage :

Le 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à VILLEMUS, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Patrick SICCARDI, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE Conseillers communautaires de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Pierre BRUN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Gérard BURCHERI a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance : M. Pierre POURCIN

Objet : BUDGET DECHETS MENAGERS
Prêt relais

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu

VU le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment l'article L 5211-10

VU la délibération en date du 21 juillet 2020 relative à l'élection du Président.

VU le budget du service déchets ménagers adopté le 14 avril 2022.

VU le montant des investissements pour l'exercice 2022 représentant la somme de 1 785 000 €

VU les autorisations de programmes qui portent sur les exercices 2022-2023.

VU l'avance nécessaire qu'il convient de constituer dans l'attente du versement des subventions notamment pour les projets d'aménagement de la déchèterie de Banon, l'installation des colonnes semi-enterrées et le dispositif de contrôle de remplissage des colonnes.

n° 2022/56

**Objet : BUDGET DECHETS MENAGERS
Prêt relais**

VU le montant global des subventions obtenues pour les projets susmentionnés qui représente la somme de 762 800 €, sommes justifiées par arrêtés attributifs.

VU la proposition de la Banque Crédit Agricole

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer le prêt relais avec le CREDIT AGRICOLE selon les conditions suivantes :

- | | |
|------------------------------|---|
| - Montant initial : | 600 000 € |
| - Périodicité des intérêts : | trimestriel |
| - Durée initiale : | 24 mois |
| - Date d'échéance initiale : | 25/08/2022 |
| - Taux : | 1,69 % |
| - Frais de dossier : | 900 € |
| - Remboursement du capital : | au terme du contrat, ou à tout moment, sans pénalité, dès l'encaissement des subventions. |

Ainsi fait et délibéré à VILLEMUS les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220707-DELIB_2022_57-DE

n° 2022/57

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 30/06/2022

▪ Date d'affichage :

Le 30/06/2022

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à VILLEMUS, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Patrick SICCARDI, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE Conseillers communautaires de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Anne Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Pierre BRUN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Gérard BURCHERI a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
M. Bernard GIORGI a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Secrétaire de séance :

M. Pierre POURCIN

Objet :

**ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU
1er janvier 2023**

Le Conseil de Communauté,

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

n° 2022/57

**Objet : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU
1er janvier 2023**

Ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Communauté de Haute-Provence pays de Banon son budget principal et ses budgets annexes économie et déchets ménagers ; encore. Que pour ces derniers il semblerait que l'ancienne nomenclature continue à s'appliquer

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Il s'avère, certaines communes membres du groupement ont déjà opté pour la M 57 sans que le problème particulier et surgit comme le précisent les maires des collectivités concernées.

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que la communauté souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de du groupement.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Communauté de Haute-Provence Pays de Banon

AUTORISE le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à VILLEMUS les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS